

Département  
de la MOSELLE

**COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK**

Arrondissement  
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers  
élus : **15**

**Séance du 07 juillet 2022**

fonction : **14**

Conseillers présents : **11**

**Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire**

**Présents** : M. Alain SINDT ; M. LINSTER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. KOP Patrice ; M. Laurent BERGER ; M. HIRTZ Thiébaud ; Mme MARCK Christelle épouse SCHMIT ; Mme DELAPORTE Marjorie ; M. RISCH Jérôme ; Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT ;

**Présent par procuration** : M. Pierre Edouard BODEREAU donne procuration à M. GABRIELE Jérôme  
M. Didier HILD donne procuration à M. LINSTER Nicolas  
M. Jean-Marc SINDT donne procuration à M. Alain SINDT

**2 – Demande de numérotation parcelle 161 section 2 « rue Principale » à Kerling-Lès-Sierck**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de M. HELMSTETTER Jehan et Mme PERRIN Elodie demeurant 24 B Rue Principale à Kerling-Lès-Sierck et sollicitant une numérotation de la parcelle 161 section 2, suite à leur demande de permis de construire N° PC 057 361 21 N 0033 accordé par arrêté le 24 janvier 2022. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la séance du 28 avril 1998, il avait été attribué le N° 23 B à la parcelle 159 section 2, cette dernière ayant été divisée et une partie vendue à M. HELMSTETTER Jehan et Mme PERRIN Elodie. Monsieur le Maire présente le plan cadastral sur lequel le N° 23 A est attribué à la parcelle 221 section 12, le N° 23 B à la parcelle 159 section 2, il propose donc d'attribuer le 23 C à la parcelle 161 section 2 située Rue Principale à Kerling-Lès-Sierck

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer le N° 23 C à la parcelle 161, section 2 située Rue Principale à Kerling-Lès-Sierck et charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme à l'original  
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 07 juillet 2022

Le Maire, Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture  
057-215703612-20220707-0207072022-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2022  
Date de réception préfecture : 08/07/2022